

**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib n°250325a

Séance du 25 mars 2025
Date de convocation : 18 mars 2025

Nombre de conseillers

- en exercice : 8
- présents : 7
- votants : 8
- absents : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Éric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice DE WECK, Arthur HOUETTE, Jacky FUMARD

Etaient absentes : Irène ARNOULD donne pouvoir à Thierry DEGUINGAND
Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur DE WECK Cirice a été nommé secrétaire de séance

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

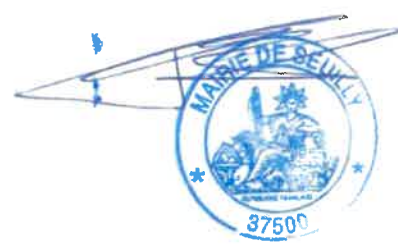
Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2024 fourni par le service de Gestion Comptable de Chinon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du service de gestion comptable pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Secrétaire de séance
DE WECK Cirice

Le Maire,
Thierry DEGUINGAND



Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY

Délib n°250325b

Séance du 25 mars 2025
Date de convocation : 18 mars 2025

Nombre de conseillers

- en exercice : 8
- présents : 07
- votants : 07
- absents : 01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19h00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Étaient présents : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Éric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice DE WECK, Arthur HOUETTE, Jacky FUMARD

Étaient absentes : Irène ARNOULD donne pouvoir à Thierry DEGUINGAND
Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur DE WECK Cirice a été nommé secrétaire de séance

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BP 51500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, Monsieur Michael MANCEAU, 1^{ème} adjoint, nommé Président de séance :

- Approuve le compte administratif 2024 comme suit :

Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :	335 160,38 €
Recettes de fonctionnement :	352 895,36 €
Résultat 2024 :	17 734,98 €
Résultat reporté 2023 :	69 593,69 €
Résultat 2024 :	+87 328,67 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :	57 833,52€
Recettes d'investissement :	76 960,02€
Résultat 2024 :	19 126,50 €
Résultat reporté 2023 :	-47 504,28 €
Résultat 2024 :	- 28 377,78 €

Restes à réaliser 2024

Dépenses investissement :	53 157,44 €
Recettes investissement :	0€
Total RAR 2024 :	53 157,44 €

Et affecte au 1068 en investissement : 81 535,22 €

Au D001 en dépenses investissement : 28 377,78 €
Au R002 en recettes de fonctionnement : 5 793,45 €

Le Président de séance,
Michael MANCEAU



Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY

Délib n°250325c

Séance du 25 mars 2025
Date de convocation : 18 mars 2025

Nombre de conseillers

- en exercice : 8
- présents : 07
- votants : 07
- absents : 01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaients présents : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Éric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice DE WECK, Arthur HOUETTE, Jacky FUMARD

Etaients absentes : Irène ARNOULD donne pouvoir à Thierry DEGUINGAND
Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur DE WECK Cirice a été nommé secrétaire de séance

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, Monsieur Michael MANCEAU, 1^{ème} adjoint, nommé Président de séance :

- Approuve le compte administratif 2024 comme suit :

Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :	335 160,38 €
Recettes de fonctionnement :	352 895,36 €
Résultat 2024 :	17 734,98 €
Résultat reporté 2023 :	69 593,69 €
Résultat 2024 :	+87 328,67 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :	57 833,52€
Recettes d'investissement :	76 960,02€
Résultat 2024 :	19 126,50 €
Résultat reporté 2023 :	- 47 504,28 €
Résultat 2024 :	- 28 377,78 €


Restes à réaliser 2024

Dépenses investissement :	53 157,44 €
Recettes investissement :	0€
Total RAR 2024 :	53 157,44 €

Et affecte au 1068 en investissement : 81 535,22 €

Au D001 en dépenses investissement : 28 377,78 €
Au R002 en recettes de fonctionnement : 5 793,45 €

Le Président de séance,
Michael MANCEAU



Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY

Délib n°250325d

Séance du 25 mars 2025

Date de convocation : 18 mars 2025

Nombre de conseillers

- en exercice : 8
- présents : 07
- votants : 08
- absents : 01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Éric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice DE WECK, Arthur HOUETTE, Jacky FUMARD

Etaient absentes : Irène ARNOULD à donner pouvoir à Thierry DEGUINGAND
Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur DE WECK Cirice a été nommé secrétaire de séance

Objet : FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune au 1^{er} janvier 2024 a basculé en nomenclature M57.

Dans ce cadre, la commune de SEUILLY est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement chaque année au moment du vote du budget. La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le conseil municipal l'y a autorisé de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

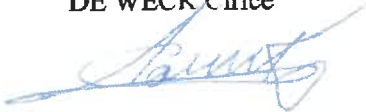
Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour l'année 2025, pour le budget principal de la commune relevant de la nomenclature M57,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de :
 - 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
 - 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement,

Secrétaire de séance
DE WECK Cirice



Le Maire,
Thierry DEGUINGAND



**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEULLY**

Délib n°250325e

Séance du 25 mars 2025

Date de convocation : 18 mars 2025

Nombre de conseillers

- en exercice : 8

- présents : 07

- votants : 08

- absents : 01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Éric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice DE WECK, Arthur HOUETTE, Jacky FUMARD

Etaient absentes : Irène ARNOULD à donner son pouvoir à Thierry DEGUINGAND
Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur DE WECK Cirice a été nommé secrétaire de séance

**OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION
POUR L'ANNEE 2024**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécaniques d'équilibre des réformes fiscales.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal vote les taux pour l'année 2024 soit :

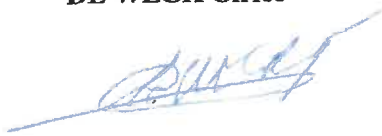
Taxe foncière propriétés bâties : 35.63 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 62.73 %

Taxe d'habitation : 13.34 %

(Logement vacants ou résidences secondaires)

Secrétaire de séance
DE WECK Cirice



Le Maire,
Thierry DEGANGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
 la Commune de SEULLY**

Délib n°250325f

Séance du 25 mars 2025
 Date de convocation : 18 mars 2025

Nombre de conseillers

- en exercice : 8
- présents : 07
- votants : 08
- absents : 01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19h00,
 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances,
 sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Éric LUANCO, Bruno FRADET,
 Cirice DE WECK, Arthur HOUETTE, Jacky FUMARD

Etaient absentes : Irène ARNOULD a donné son pouvoir à M. DEGUINGAND Thierry
 Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur DE WECK Cirice a été nommé secrétaire de séance

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BP 51500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 Approuve le Budget primitif 2025 comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	131 476,45	64	Remboursement sur prévoyance	500,00
012	Charges du personnel	106 530,00	70	Produit du service	12 650,00
014	Atténuations de produits	66 100,00	73	Impôts Taxes sauf 731	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	30 128,00	731	Fiscalité locale	175 671,00
66	Charges financières	1 700,00	74	Dotations et participations	111 498,00
67	Charges exceptionnelles	-	75	Autres produits de gestion courante - Loyers	27 270,00
681	Provisions	400,00	76	Produits financiers	-
042-68	Amortissements	2 048,00	77	Produits excep.	-
			78	Reprise sur amortissements	-
023	Vir de la sect° de fonct° à la sect° invest	15 000,00	R 002	Excédent de fonctionnement 2024	5 793,45
Total		353 382,45	Total		353 382,45

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 037-213702483-20250325-DELIB250325F-DE



Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
001	Solde d'investissement reporté 2024	28 377,78	001	Résultat reporté 2024	-
16	Emprunt Caution	16 900,00	10	Dotations, fds divers ... (FCTVA)	82 135,22
20	Logiciels	-	13	Subvention	177 000,00
21	Immo. Corporelles	407 648,00	16	Emprunt Caution	229 900,00
	RESTES A REALISER 2024	53 157,44	24	Cession immobilisation	
			040-28	Amortissements	2 048,00
			O21	Vir de la sect° fonct° à la sect° invest.	15 000,00
Total		506 083,22	Total		506 083,22

Secrétaire de séance
DE WECK Cirice

Le Maire
Thierry DEGUINGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib n°250325g

Séance du 25 mars 2025

Date de convocation : 18 mars 2025

Nombre de conseillers

- en exercice : 8

- présents : 7

- votants : 8

- absents : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Étaient présents : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Éric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice DE WECK, Arthur HOUETTE, Jacky FUMARD

Étaient absentes : Irène ARNOULD à donner son pouvoir à Thierry DEGUINGAND
Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur DE WECK Cirice a été nommé secrétaire de séance

Objet : APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN 2024-2039

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu les délibérations du Conseil Régional Pays de la Loire en date du 23 novembre 2018 et du Conseil régional Centre Val de Loire en date du 16 novembre 2018 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et définissant son périmètre.

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 5 août 2019 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis favorable avec recommandations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 12 octobre 2022, l'avis favorable avec recommandations du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 25 octobre 2022, et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 6 mars 2023 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 21 septembre 2023 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulé du 20 décembre 2023 au 31 janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 1^{er} mars 2024 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 17 décembre 2024 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Secrétaire de séance

DE WECK Cirice



Le Maire

Thierry DEGUINGAND

